NOUVELLE INSCRIPTION



**7 janvier au 9 juin 2022 (22 semaines)**

Les frais de sessions inclus le vidéo du spectacle de fin d’année

Format STREAMING SD.HD.4K disponible sur le site web

Nom et prénom de l’élève :  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tél. maison : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tél. URGENCE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse courriel:  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**COURS PROFESSEUR JOURNÉE HEURE**

**\*Prenez note que votre enfant doit être inscrit dans le même niveau qu’en 2020\***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Règlements et mesures de protection COVID-19 - Acceptation du risque**

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, l’école de danse Rose-Marie Mullen a mis en place les mesures de protection incluant les règlements de l’école de danse détaillés au document “Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2022”, joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toutes personnes, notamment du parent/accompagnateur et de l’élève, de respecter les mesures de protection mises en place par l’école de danse Rose-Marie Mullen.

J’ai pris connaissance du document “Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2022” et je m’engage à m’y conformer. J’ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consiste les mesures ainsi que les règlements et je l’ai informé de l’importance de les respecter.

\*Passeport vaccinal exigé aux personnes de 13 ans et plus\*

Je comprends et accepte que l’école de danse Rose-Marie Mullen ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**NOUVELLE INSCRIPTION**

***Annexe règlements école de danse Rose-Marie Mullen 2022***

**Frais d’inscription de 20.00$ par famille non remboursable**

**Les frais de session sont payables comme suit** :1h00 de cours en UN versement le 07-01-2022

2h00 et plus de cours en DEUX versements le 07-01-2022 & 01-02-2022

**SI ABANDON DE COURS en début de session, les frais de session ne sont plus remboursables après 15 jours (soit après 2 cours).**

**SESSION ENFANT SESSION ENFANT SESSION ADULTE**

Pré-ballet, Ballet 1 Jazz, claquettes, hip hop

Ballet 2, Ballet classique.

1h00/semaine 316.00$ 1h00/semaine 338.00$ 1h00/semaine 360$

2h00/semaine 558.00$ 2h00/semaine 602.00$ 2h00/semaine 690$

3h00/semaine 822.00$ 3h00/semaine 888.00$ 3h00/semaine 1020$

Coût 13.00$ le cours. Coût 14.00$ le cours Coût 15.00$ le cours

Deux heures et plus 12.00$. Deux heures et plus 13.00$. Demi- heure en + 165$

Demi- heure en +154 $

\*Les frais de session inclus le vidéo du spectacle de fin d’année. Mode de paiement : Chèque, Interac ou Comptant

**\*En cas d’absence, les cours ne sont pas remboursables ni crédités\***

**\*En cas de fermeture imposée par le gouvernement, les cours ne sont pas remboursables mais pourront être crédités\***

**Dans les cours :** L’uniforme et les souliers de l’école de danse sont obligatoire pour chacune des disciplines y compris le hip hop. **Non remboursable si abandon de cours. La tenue vestimentaire est achetée lors du deuxième cours.**

*Ne pas marcher avec les souliers de danse à l’extérieur*. Les cheveux doivent toujours être attachés, aucun bijou fantaisie et jouet ne seront acceptés, ne pas s’appuyer contre les miroirs et sur les barres de ballet, la gomme est interdite, aucune personne n’est autorisée à assister aux cours.

**Dans l’école de danse :** Il est strictement défendu de fumer, les cours sont payables à la session.

L’école de danse n’est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés. **Il est strictement défendu de courir dans l’école de danse**.

**Vidéo et photo** : L’enregistrement vidéo et la prise de photos sont défendus au spectacle de fin d’année.

Un vidéo souvenir sera disponible, sur le site de l’école de danse.

L’école se donne le droit de photographier et de filmer les élèves dans leurs cours de danse et durant les spectacles de fin d’année. L’école se réserve le droit d’utiliser toutes les photos et vidéos pour des raisons de promotion, vous acceptez de renoncer à tous droit sur ce matériel, droit d’auteur et personnalité.

**Spectacle de fin d’année** : Ce spectacle aura lieu les 10-11-12 juin 2022 à la salle André-Mathieu de Laval. Les enfants doivent évidemment arriver plus tôt que l’heure des spectacles pour une pratique générale et doivent rester avec nous et de nombreuses mamans bénévoles jusqu’à la fin du spectacle. Plus d’informations vous seront données à l’approche du spectacle.

**Un montant vous sera demandé pour la confection du costume.** La date de la vente des billets vous sera communiquée en temps et lieu. De plus, si votre enfant prend plusieurs cours ou si vous avez plus d’un enfant à l’école de danse,il se peut qu’ils ne soient pas dans le même spectacle en raison de leur âge ou pour toutes autres raisons.

Nous tenons à vous aviser de ces informations à l’avance en espérant que vous en ferez autant si jamais vous avez des interrogations ou encore des oppositions.

Ce sont nos conditions pour assurer un bon climat à l’école de danse ainsi qu’un bon suivi de nos élèves.

**Règlements COVID 19**

* Si le parent/accompagnateur ou l’élève présente des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire …) OU s’il a été en contact étroit avec une personne ayant ou ayant eu des symptômes de la COVID-19 OU s’il a été en contact avec une personne ayant voyager à l’étranger, ne doit pas se présenter à l’école de danse.

**Dans l’école:**

* Toutes personnes de 10 ans et plus ont l’obligation de porter un masque en tout temps.
* 1 seul parent/accompagnateur (frère et sœur ne sont pas autorisés à entrer dans l’école de danse).
* L’élève et son parent/accompagnateur doivent rentrer dans l’école de danse 5 minutes avant le début du cours.
* L’élève doit arriver habillé dans son habit de danse ayant juste ses souliers à changer avant d’aller dans son cours (le vestiaire ne sera pas accessible).
* La salle d’attente A (salle d’attente habituelle où se trouve l'accueil) est réservée à l’élève qui prend son cours en haut.
* La salle d’attente B (ancien petit local) est réservé à l’élève qui prend son cours en bas.
* Le parent/accompagnateur doit quitter durant le cours (sujet à changement), il doit s’assurer d’être présent au maximum 5 minutes avant la sortie de l’élève (et ce, dans la bonne salle d’attente) afin d’éviter que l’élève se retrouve sans surveillance.
* Lorsque le parent/accompagnateur récupère l’élève après son cours, il doit quitter immédiatement l’établissement.
* L’accès aux toilettes (sous-sol) est limité à l’élève et ce, 1 élève à la fois (celles-ci ne doivent pas être utilisé comme vestiaire).

**Passeport vaccinal:**

* Exigé pour les élèves de 13 ans et plus (une pièce d’identité sera demandée en plus du passeport vaccinal).
* L’élève de 13 ans et plus doit avoir le passeport vaccinal en sa possession à chaque cours en cas de vérification par les autorités concernées.
* Non exigé pour le parent/accompagnateur qui ne reste pas sur place (entrée/sortie).
* Le parent/accompagnateur doit attendre à l’extérieur de l’école de danse durant le cours (sujet à changement)

**Dans les cours**

* **L’élève arrivera 5 minutes avant son cours afin d’éviter un retard.**
* L’élève et le professeur garderont la distanciation grâce à des croix apposées au sol.
* Le masque sera obligatoire en tout temps pour l’élève et le professeur. II pourra être enlevé pour danser en maintenant le 1 mètre de distanciation.

**Nous nous réservons le droit de:**

* Refuser l’accès à l’école de danse à toutes personnes ne respectant pas les règlements mentionnés ci-haut.
* **CHANGER LES RÈGLEMENTS À TOUT MOMENT DURANT L’ANNÉE EN TENANT COMPTE DE L’ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE, DES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT OU TOUT AUTRE AJUSTEMENT DE NOTRE PART.**

Sachez que nous faisons de notre mieux afin de rendre votre expérience au sein de l’école de danse la plus fluide et agréable possible. Nous avons donc pris la décision de condamner un local afin d’agrandir l’espace d’attente et de circulation.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir respecter les règlements afin que tout se passe pour le mieux.

Nous avons très hâte de vous revoir et de reprendre la danse dans cette nouvelle session, qui n’est certes pas comme les autres mais qui reste un recommencement dans nos/vos activités qui ont été suspendues pendant trop longtemps.

Bien à vous,

La direction.

**Toutes personnes ne respectant pas les règlements de l’école ainsi que le respect envers les professeurs, se verront refuser l’accès aux cours.**

**Merci de votre compréhension et de votre collaboration.**